

Saguenay, le 8 février 2017

Objet : Demande d'accès n° 200609896 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 26 janvier dernier, concernant un incident sur le boulevard Vézina à Dolbeau. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Compte rendu d'appel, 17 octobre 2016, 2 pages.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Nadia Savard, responsable de l'analyse de votre dossier, à l'adresse courriel suivante nadia.savard@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Nadia Savard
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Intervention SAGO (UE) :

C.R. COG : 02-UE-S-161017-14

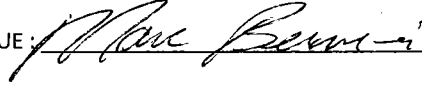
ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2016-10-17		Heure réception appel : 8h20	
Date événement : 2016-10-17		Heure événement : En cours	
		Reçu par : Philippe Champagne	
		Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT			
Nom de la ville : Dolbeau-Mistassini		Adresse de l'événement : 7e avenue et Vézina	
N° de la ville : 92022			
Milieu touché		Précisions sur la localisation (point de repère) :	
1 : Infrastructure	2 : -----	3 : -----	4 : -----
Précisions milieu touché : route		Présence de cours d'eau à proximité : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Nom(s) :	
TYPE D'ÉVÉNEMENT			
Type d'événement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions :	
Description sommaire de l'événement : Un camion de transport de la compagnie Fondation Gersi (418-343-3070) a percé un de ses réservoirs. Les pompier et la SQ sont sur place pour limité le déversement. Les pompiers ont bouché les puisard à proximité.			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit (s) en cause : Hydrocarbures	Détail : essence/diesel.	Qté déversée : ??	Qté réservoir (si connu) : 400 litres
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) : Stéphane Falardeau	Fonction :	N° de téléphone : Art. 53-54	
Organisme : Sureté du Québec.			
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédent <input type="checkbox"/>	Fonction :	N° de téléphone : - #	
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : - #	
Nom (personne ou cie) du responsable présupposé de l'urgence (si différent) :	Adresse :	N° de téléphone : - #	
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/>			
N° de région : DR-02 Saguenay		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 8h26	
Nom de l'intervenant de garde UE : Christian Mercier		Heure du retour d'appel : 8h33	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 8h35			
Signature COG :		DATE : 2016-10-17	
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention :		<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	
Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input checked="" type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	
Commentaires : J'ai communiqué avec monsieur Daniel Cantin (chef pompier) qui était sur place et il m'a expliqué que le déversement n'est pas de 400 litres. C'est la capacité du réservoir. Le contenu du réservoir qui se vifait toujours lors de l'appel. Les pompiers ont donc pris une piscine d'enfant et l'ont mis sous le réservoir percé. L'écoulement est donc contrôlé.			
Lors du déversement le conducteur du camion a placé du sable devant les menhole et lorsque les pompiers sont arrivés ils ont bouché les menhole			

Les pompiers ont placés de l'absorbants sur le diesel et lors de l'appel ils attendaient le balai mécanique pour récupérer l'absorbant. Il m'a dit que le diesel n'a atteint aucun cours d'eau et aucun puisard.

Je lui ai demandé si ils avaient besoins de notre assistance. Il m'a dit que c'est presque terminé et que le temps de monter il n'y aurait plus rien. J'ai donc pris son numéro de téléphone en note (Art. 53-54) en cas ou nous aurions besoin d'information supplémentaires.

Les travaux de récupérations sont effectués par les pompiers qui vont ensuite chargés les frais à la compagnie Gersi responsable du déversement.

Signature intervenant UE :



DATE :

2016-10-17

Commentaires :

Signature du coordonnateur :

DATE :